



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 837

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE – CONSTRUCTION D’UN ROND DE LONGE AU
CENTRE EQUESTRE ANNEZIN-BETHUNE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES LOTS 1
ET 4**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique ayant pour objet la construction d'un rond de longe au centre équestre Annezin-Béthune, pour une durée de deux mois hors période de préparation, décomposé comme suit ;

- Lot 1 : Terrassement / VRD / Espaces Verts
- Lot 2 : Charpente métallique / serrurerie / couverture / bardage
- Lot 3 : Sol & Equipements équestres
- Lot 4 : Electricité

Vu la décision 2023_513, en date du 4 août 2023, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a décidé de déclarer infructueux les lots 2 et 3 et de les relancer sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot 1 : Entreprise DUCROCQ, ayant son siège social à Nielles-les-Blequin (62380), 8 route de Drionville, pour un montant de 41 980 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Pour le lot 4 : Entreprise DEMOUSELLE, ayant son siège social à Coudekerque Branche (59413), rue de la Briqueterie, pour un montant de 5 200 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer les marchés ayant pour objet la construction d'un rond de longe au centre équestre Annezin-Béthune, pour une durée de deux mois hors période de préparation et de les signer avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Terrassement / VRD / Espaces Verts, Société DUCROCQ, ayant son siège social à Nielles-les-Blequin (62380), 8 route de Drionville, pour un montant de 41 980 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

- Lot 4 : Électricité, Société DEMOUSELLE, ayant son siège social à Coudekerque Branche (59413), rue de la Briqueterie, pour un montant de 5 200 € HT, issu de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **12 DEC. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,


DRU MEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **13 DEC. 2023**

Et de la publication le : **13 DEC. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,


DRU MEZ Philippe

